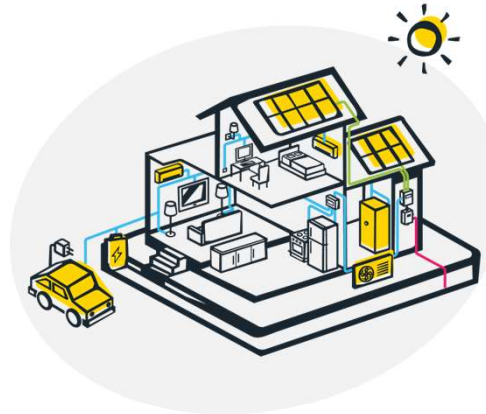


Séance d'information METTET



Le compteur communicant et les nouveautés tarifaires

13.01.2026

Présentation par Débora Berthold et Audrey Vanhemelryck

**MODERNISER
LE RÉSEAU
WALLON**



**RENDRE
VOS PROJETS
POSSIBLES**

Agenda



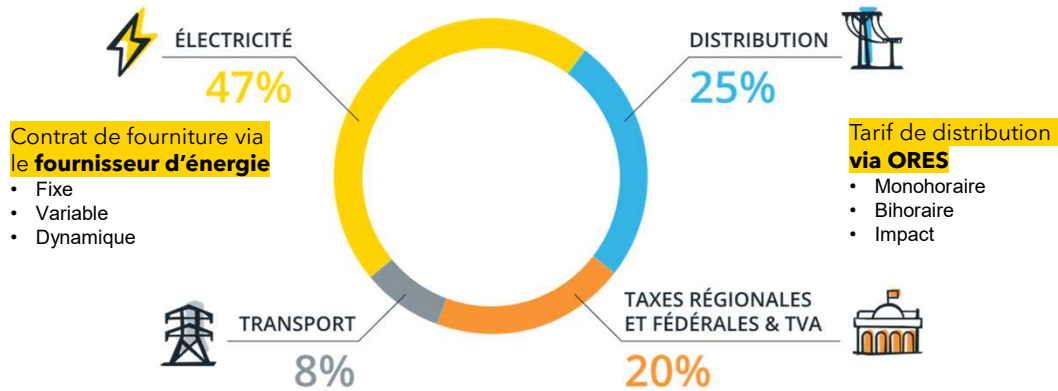
- Les nouveaux tarifs de distribution
 - Répartition d'une facture d'électricité
 - Le nouveau bihoraire et le nouveau tarif Impact
 - Combien vous coûteront les kWh des tarifs de distribution en 2026 ?
 - Comment changer de tarif ?
- Le compteur communicant
 - Tout savoir sur le compteur communicant
 - Le compteur communicant et le prosumer
- Les Déclarations

© ORES



Comprendre l'impact de ces tarifs de distribution sur votre facture

Répartition de la facture d'électricité*



* Facture moyenne client en basse tension en 2025



Pourquoi ces changements ?

- Volonté de s'adapter à la transition énergétique
- Stimuler la consommation lorsque l'énergie est la plus disponible ou que le réseau est le moins sollicité.
- Maîtriser vos coûts et contribuer à un réseau électrique stable et durable

Pour qui ?

- résidentiels et professionnels Basse Tension. (puissance de raccordement inférieure à 56 Kva ou >56Kva sans mesure de pointe)



Le bihoraire change d'horaire

Le bihoraire depuis le 1er janvier 2026

Les nouvelles plages du tarif bihoraire



 Heures creuses
(les moins chères)

 Heures pleines
(les plus chères)

7 jours / **7**

**Weekend
compris !**

Davantage de plages horaires par jour, un même système sur l'ensemble des 7 jours

Au total c'est 105 heures creuses qui sont disponibles tout au long de la semaine (contre 93 heures en 2025), soit **15 heures creuses par jour**.

Le bihoraire: pour qui ?

Si vous consommez au moins **un quart de votre énergie durant les heures creuses** (entre 11h et 17h et entre 22h et 7h), le bihoraire est souvent le bon choix.



Comment tirer le meilleur du tarif bihoraire ?

Saisir l'opportunité de cette nouvelle plage : 11h et 17h en plus de la plage actuelle 22h – 7h.

Le bihoraire: exemple

BIHORAIRE

Une famille de 4 personnes, consommant **5.900 kWh/an** et équipée d'un **boiler électrique** peut réaliser jusqu'à **25 % d'économie** sur les frais de distribution, soit environ **180 € par an***.

Elle réalise ces économies en choisissant le tarif bihoraire plutôt que le tarif monohoraire et en programmant son boiler pour fonctionner principalement durant les heures creuses.

*Les valeurs mentionnées sont indicatives et varient selon la consommation de chaque ménage.



Monohoraire: rien ne change

Les plages horaires du monohoraire :



Monohoraire : pour qui ?

Le ménage avec plus de $\frac{1}{4}$ de sa consommation en heures pleines (entre 7h et 11h et entre 17h et 22h).



Nouveau: Le tarif Impact

NOUVEAU

Impact: pour les consommateurs flexibles

Les plages du tarif impact :



- Heures ECO
- Heures MEDIUM
- Heures PIC

Le tarif Impact encourage le client à déplacer certaines consommations très énergivores vers des **moments où le réseau est moins sollicité**, grâce à un tarif nettement avantageux.

Pour qui ?

Les clients qui ont des consommations importantes et flexibles, par exemple une borne de recharge pour véhicule électrique.

Comment en profiter au mieux ?

Par exemple en programmant sa la recharge de son véhicule durant les heures ECO.



Nécessite un compteur communicant

Le client peut en demander la pose gratuitement.

L'impact : exemple

IMPACT

Une famille de 4 personnes, sans production d'énergie, équipée d'un **véhicule électrique** (20.000 km/an) et sans pompe à chaleur consomme environ **6.060 kWh/an**.

En rechargeant 80% de son véhicule électrique durant les heures ECO, le tarif Impact permettrait à ce ménage d'épargner annuellement :

- près de **33%** sur les frais de distribution par rapport au monohoraire, soit **224 €* ;**
- près de **13%** sur les frais de distribution par rapport au bihoraire, soit **64 €*.**

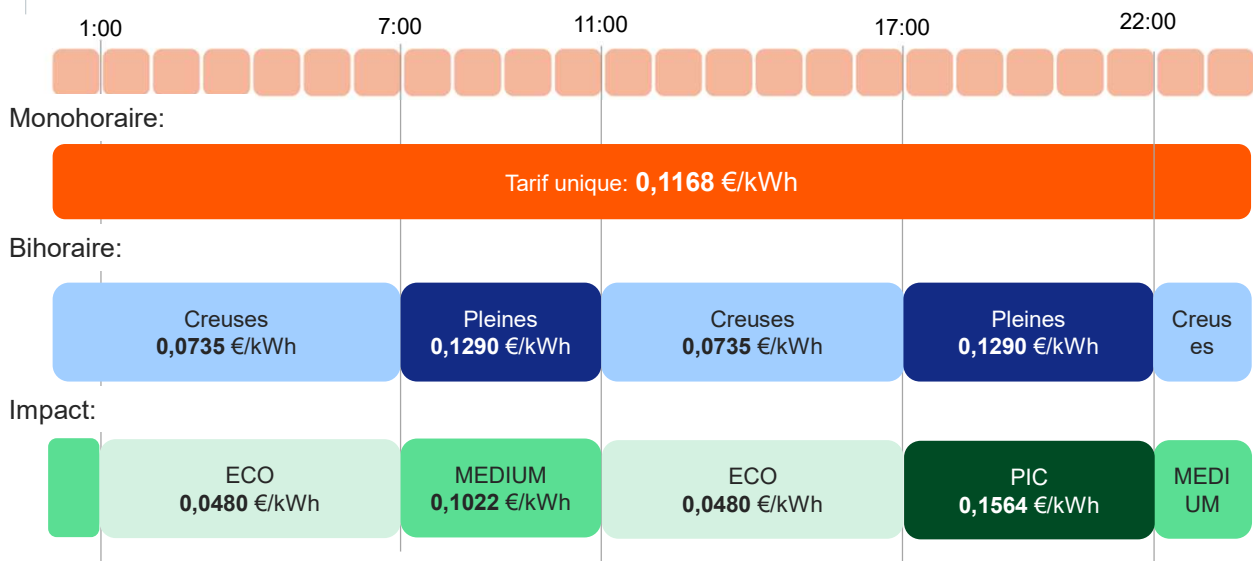
*Les valeurs mentionnées sont indicatives et varient selon la consommation de chaque ménage.





Les nouveaux tarifs en chiffres

Nouveaux tarifs de distribution en chiffres*



* terme fixe converti en €/cent/kWh sur base d'une consommation en monohoraire de 3.500 kWh et en bihoraire de 1.364 kWh en heures pleines et 2.136 kWh en heures creuses

Comment changer de tarif de distribution ?



Par défaut, depuis le 1er janvier 2026 vous êtes dans le même tarif qu'avant (monohoraire ou bihoraire).



Changement **via le fournisseur d'énergie**. (gratuit)



Changer de contrat, tarif ou de fournisseur
=> Toujours à la date de relevé d'index pour
les clients prosumers sous le système de
compensation

Questions



Réponses



Tout savoir sur le Compteur Communicant

© ORES

Pourquoi installer des compteurs communicants ?



Permettre la transition énergétique

Nécessité de moderniser les réseaux et d'investir dans les compteurs de nouvelle génération.



Se conformer aux différentes obligations légales imposant le placement de compteurs communicants

Directive européenne 2019/944 & Décret électricité du 19/07/2018 (Wallonie)



Fournir de nouveaux avantages aux clients

Précision des données qui permettra une meilleure gestion des données des clients et des nouveaux services.

© ORES

Ce qu'il apporte :



Transmettre les données



Faciliter les interventions et amener de la discrétion



Mieux suivre sa consommation.



Analyser le réseau et cibler les investissements

© ORES

Comment fonctionne le compteur communicant électrique ?



© ORES

Visualiser mes données :

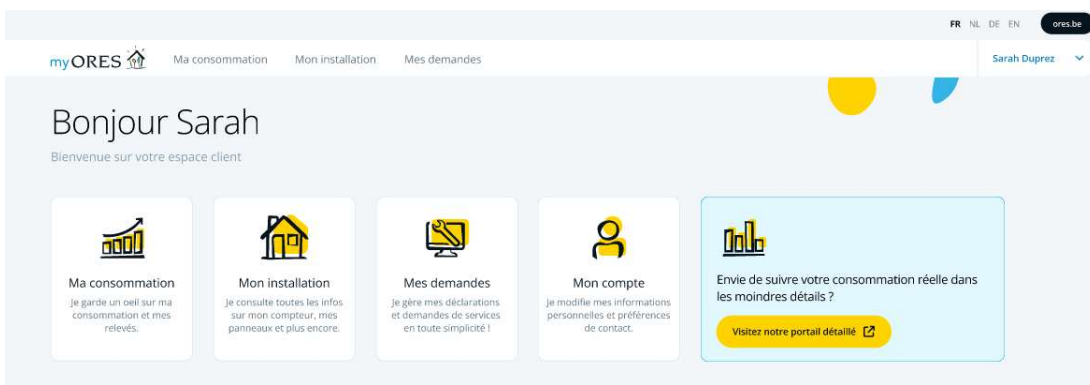


**Données en temps réel
via le menu du
compteur**



**Données en temps réel via
des applications couplées
au port client**

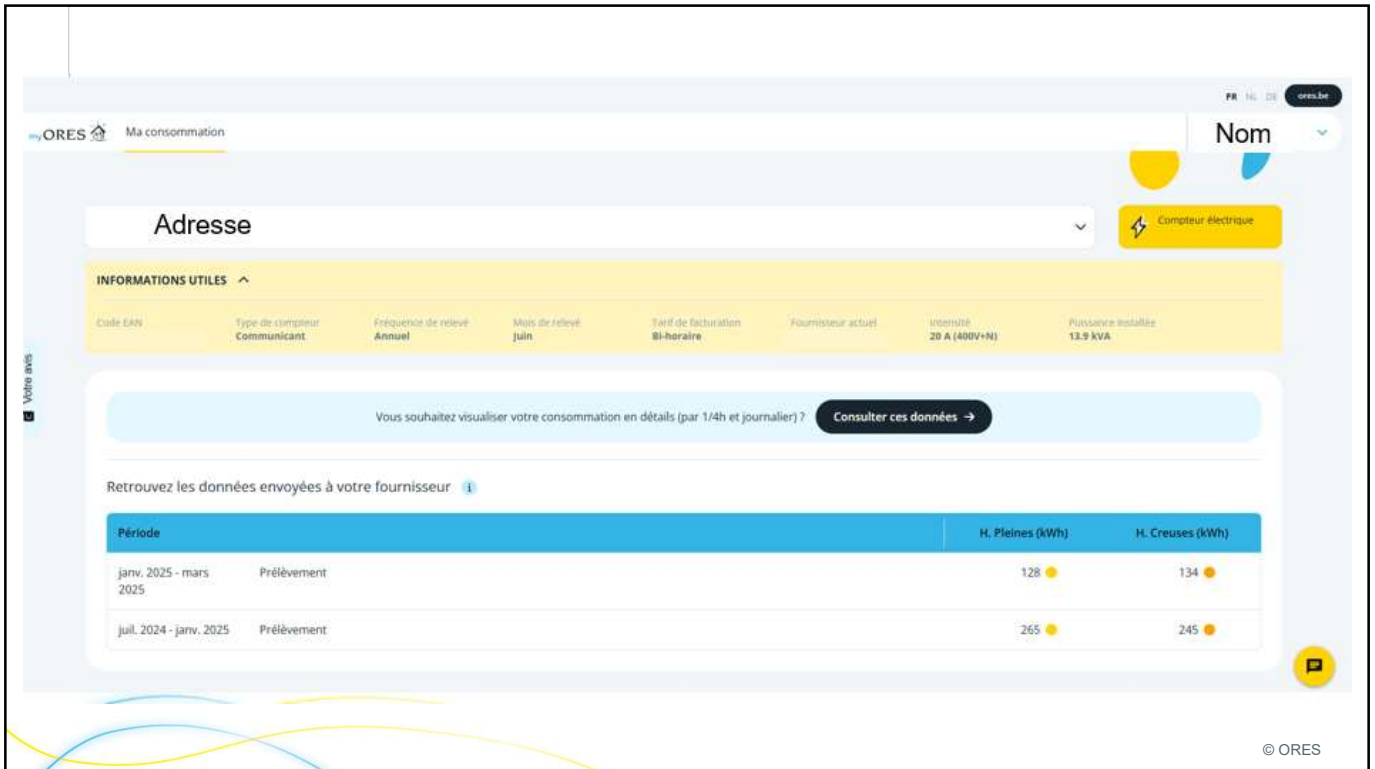
© ORES



Nouvelles fonctionnalités et nouvelle présentation

Connexion sécurisée via





myORES  Ma consommation

FR NL DE EN **ores.be**

Nom

Adresse

Compteur électrique

INFORMATIONS UTILES ^

Code EAN	Type de compteur	Fréquence de relevé	Mois de relevé	Tarif de facturation	Fournisseur actuel	Intensité	Puissance installée
	Communicant	Annuel	juin	Bi-horaire		20 A (400V+N)	13.9 kVA

Votre avis

Vous souhaitez visualiser votre consommation en détails (par 1/4h et journalier) ? [Consulter ces données](#) →

Retrouvez les données envoyées à votre fournisseur 

Période		H. Pleines (kWh)	H. Creuses (kWh)
janv. 2025 - mars 2025	Prélèvement	128 	134 
juil. 2024 - janv. 2025	Prélèvement	265 	245 

© ORES



myORES  **Espace en ligne dédié à nos clients**

FR NL DE EN **ores.be**

myORES  Ma consommation Mon installation Mes demandes

Sarah Duprez

Bonjour Sarah

Bienvenue sur votre espace client



Ma consommation

Je garde un œil sur ma consommation et mes relevés.



Mon installation

Je consulte toutes les infos sur mon compteur, mes panneaux et plus encore.



Mes demandes

Je gère mes déclarations et demandes de services en toute simplicité !



Mon compte

Je modifie mes informations personnelles et préférences de contact.



Envie de suivre votre consommation réelle dans les moindres détails ?

[Visitez notre portail détaillé](#) 

Nouvelles fonctionnalités et nouvelle présentation

Connexion sécurisée via 

Informations disponibles sur l'installation du client

 Électricité
 EAN 54144

Puissance installée 

27.7 kVA

Forfait actuel 

Power+

 MON COMPTEUR

Número de compteur

15AG3100074933

Date d'installation

14/02/2020

Type de compteur

Communicant

Intensité

40 A (400V+N)

Statut du compteur 

✓ ACTIF

Fonction communicante 

✓ ACTIVE

Statut du port client 

✓ ACTIF

Fonction prépaiement

✗ INACTIVE

 Source d'autoproduction (1/2)

Source de production 

Photovoltaïque

Puissance installée

7.33 kWc

Puissance injection max

7.92 kVA

Date de mise en service

15/01/2013

myORES 

Espace en ligne dédié à nos clients

FR NL DE EN **ores.be**

myORES 

Ma consommation

Mon installation

Mes demandes

Sarah Duprez

Bonjour Sarah

Bienvenue sur votre espace client



Ma consommation

Je garde un œil sur ma consommation et mes relevés.



Mon installation

Je consulte toutes les infos sur mon compteur, mes panneaux et plus encore.



Mes demandes

Je gère mes déclarations et demandes de services en toute simplicité !



Mon compte

Je modifie mes informations personnelles et préférences de contact.



Envie de suivre votre consommation réelle dans les moindres détails ?

Visitez notre portail détaillé 

Nouvelles fonctionnalités et nouvelle présentation

Connexion sécurisée via



14-01-26

14

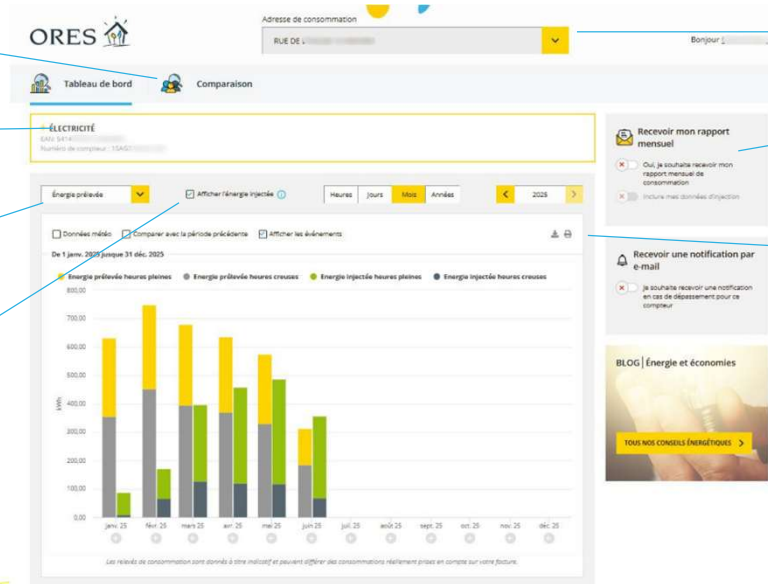
Informations sur la consommation

Comparer à des
profils similaires

Choix du compteur

Consultation de la
consommation ou
des index

Inclure les données
d'injection

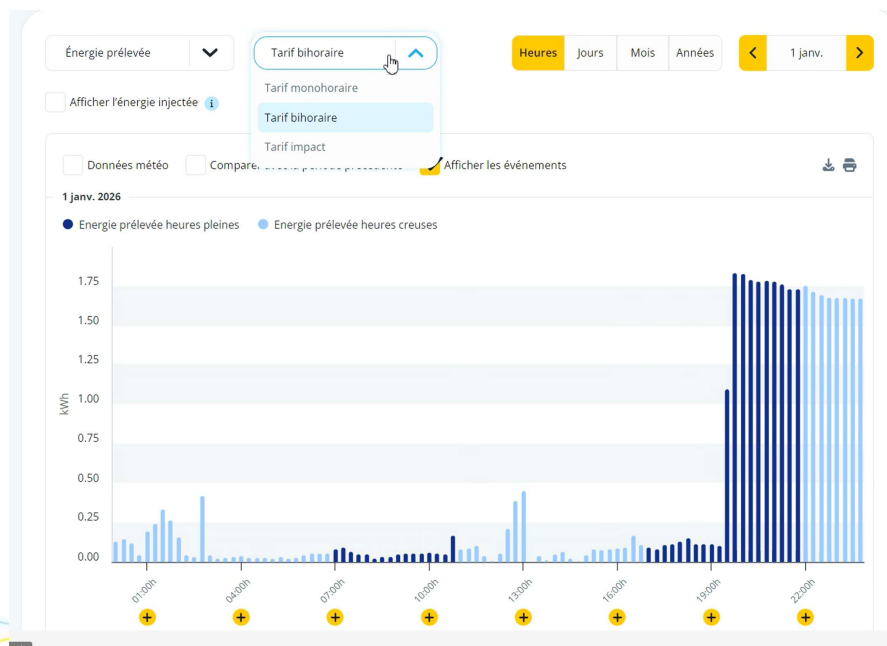


Choix de l'adresse
de consommation

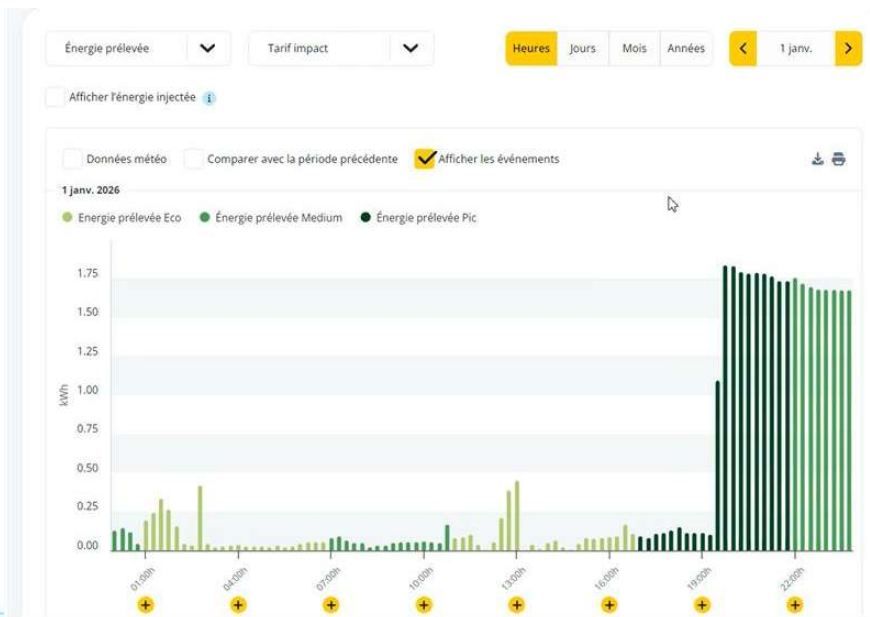
Envoi du rapport
mensuel par e-
mail

Télécharger ou
imprimer ses
données

Informations sur la consommation



Informations sur la consommation



Son coût : *Compteur, coffret et disjoncteur.*



Quand le compteur communicant arrive-t-il chez moi ?



Particulier > Informations compteur > Compteur communicant > Placement du compteur

ORES remplace votre compteur par un compteur communicant

Le compteur communicant permet de mieux maîtriser votre consommation, d'optimiser l'efficacité énergétique, de favoriser la production d'énergies renouvelables et d'assurer la sécurité du réseau électrique.

Son installation se fait progressivement, commune par commune, avec pour objectif de remplacer tous les compteurs d'ici fin 2029. Découvrez à quelle période le remplacement est prévu à votre adresse.

Vous désirez connaître la date de remplacement de votre compteur ?

[Je la découvre ici !](#)

Comment se déroule le remplacement ?

ORES s'occupe de tout, vous n'avez aucune démarche à effectuer :

- 1 Vous serez informé par courrier de la période prévue pour l'installation.
- 2 Un technicien ORES ou un sous-traitant viendra remplacer votre compteur. Vous devrez être présent.
- 3 L'intervention dure en moyenne 1 heure et nécessite une coupure temporaire de l'électricité.

Information disponible depuis la page: [ORES remplace votre compteur par un compteur communicant](#)



Déploiement des compteurs communicants

Identification

Code postal ou localité* Code EAN*

Code postal ou localité 541447856985698523

[recherche](#) 

Informations demandées:
Code Postal
Code EAN

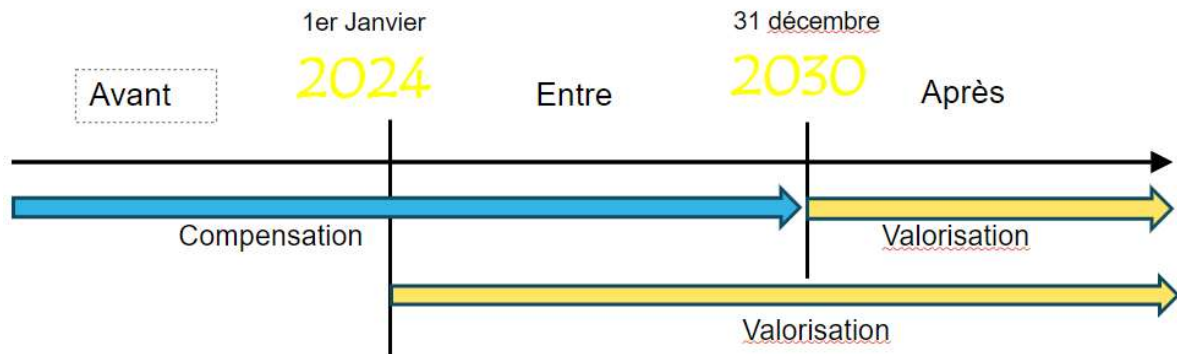
© ORES



Le Compteur Communicant et le prosumer

© ORES

En wallonie



Avant le 01.01.2024

Régime : Compensation

Tarif Prosumer: OUI



Forfaitaire

Forfait de 86,96€ par KVA en 2025



ou

Forfaitaire

Forfait de 86,96€ par KVA en 2025

Proportionnel

0,13€/kWh **réellement prélevé**
Le tarif le **plus avantageux** est appliqué

Diminuer son tarif prosumer =



+ autoconsommer

Système de compensation (avant 01/01/2024)

Exemple d'un client qui consomme 5.000 kWh par an :



Tarif 2025 de 86,96€ par kVA pour le tarif capacitaire et coûts moyens de réseaux de 0,13 / kWh.

Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 20% → 1.000 kWh



Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 50% → 2.500 kWh

Prélèvement brut : 4.000 kWh
 Injection : 4.000 kWh



Prélèvement brut : 2.500 kWh
 Injection : 2.500 kWh

Tarif prosumer forfaitaire :
 5 kVa X 86,96€ = 434,8€



Tarif prosumer proportionnel:
 4.000 kWh X 0,13€ = 520€



Tarif prosumer forfaitaire :
 5 kVa X 86,96€ = 434,8€



Tarif prosumer proportionnel:
 2.500 kWh X 0,13€ = 299€



Le client bénéficie de la tarification la plus avantageuse (coûts de réseau) → 434,8€

Le client bénéficie de la tarification la plus avantageuse (coûts de réseau) → 299€
 (si équipé d'un compteur qui enregistre les prélèvements réels d'électricité brute sur le réseau)



Intérêt d'augmenter son autoconsommation pour diminuer sa facture d'électricité



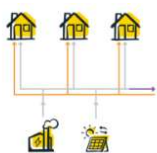
L'exemple part du principe que toute l'énergie prélevée est compensée par la production → Dans le cas où le client ne compense pas la totalité de l'électricité prélevée, il devra payer les kWh excédentaires au tarif de prélèvement convenu avec son fournisseur (coûts d'énergie + redevances + coûts de réseaux + TVA)

© ORES

Avant le 01.01.2024



Compensation :



Partage d'énergie



Augmentation de + de 1 kWe



Changer de contrat, de fournisseurs ou tarif (BH, ST,...) => Toujours à la date de relevé d'index

© ORES

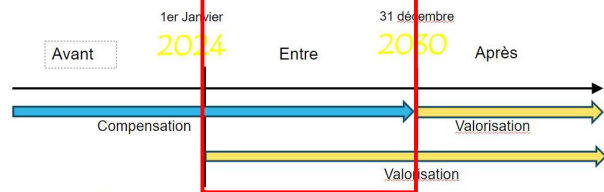
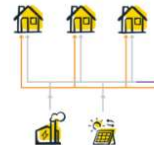
Après le 01.01.2024

Régime : Valorisation



Pas de tarif Prosumer

= **Autoconsommation**



© ORES

Système de valorisation (àpd 01/01/2024)

Exemple d'un client qui consomme 5.000 kWh par an :

Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 20% → 1.000 kWh



Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 50% → 2.500 kWh

Prélèvement brut : 4.000 kWh
 Injection : 4.000 kWh



Prélèvement brut : 2.500 kWh
 Injection : 2.500 kWh



Tarif de prélèvement :
 (coûts d'énergie + coûts de réseaux + TVA)
4.000 kWh X 0,35€* = 1.400€

Tarif d'injection (uniquement coûts d'énergie) :
4.000 kWh X 0,06€* = 240€



Tarif de prélèvement :
 (coûts d'énergie + coûts de réseaux + TVA)
2.500 kWh X 0,35€* = 875€

Tarif d'injection (uniquement coûts d'énergie) :
2.500 kWh X 0,06€* = 150€

Le client paie à son fournisseur → 1.160€

Le client paie à son fournisseur → 725€



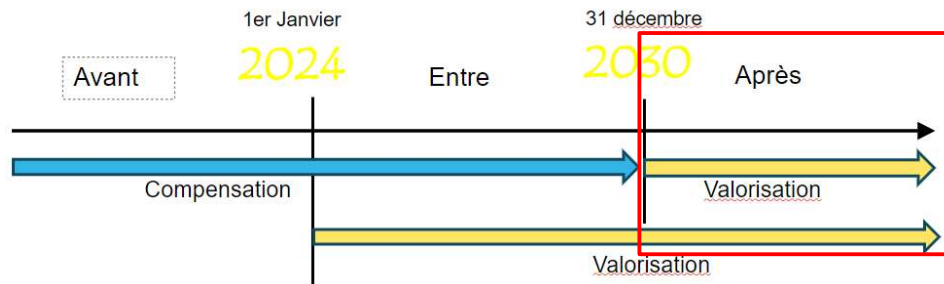
Intérêt d'augmenter son autoconsommation pour diminuer sa facture d'électricité



Ce même client sans installation photovoltaïque paierait 5.000 kWh X 0,35€ = 1.750€

© ORES

Après le 31.12.2030



© ORES

 Questions

Réponses

© ORES

Les déclarations



© ORES

Quelques liens utiles :



[Formulaire installation de production décentralisée](#)



[Formulaire borne de recharge](#)

Les informations nécessaires:

- EAN (peut vous être fourni)
- La puissance de la borne
- L'attestation de conformité (uniquement pour une borne bidirectionnelle)



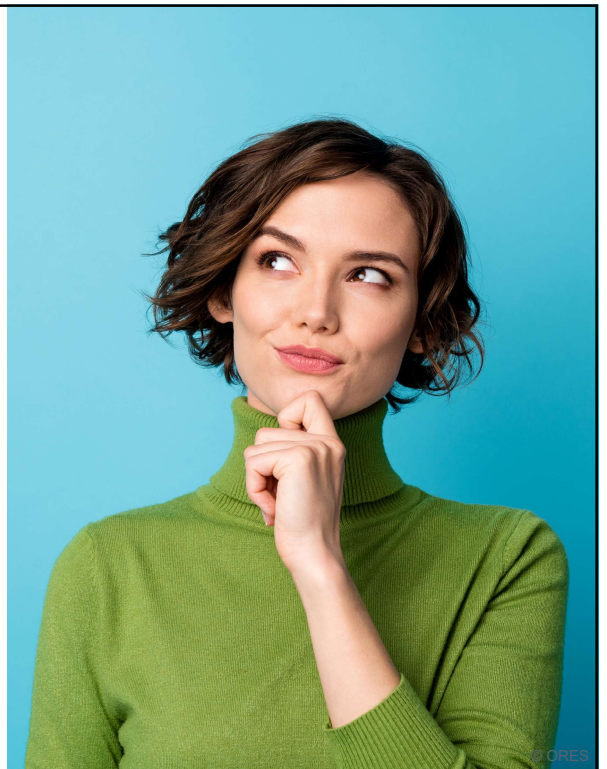
[Formulaire batterie et panneaux plug&play](#)

© ORES

Plus d'informations ?

Consultez:

- Notre page [ORES.be](https://ores.be)
- Notre [FAQ](#)
- Les prochains [webinaires](#)



Votre avis compte:



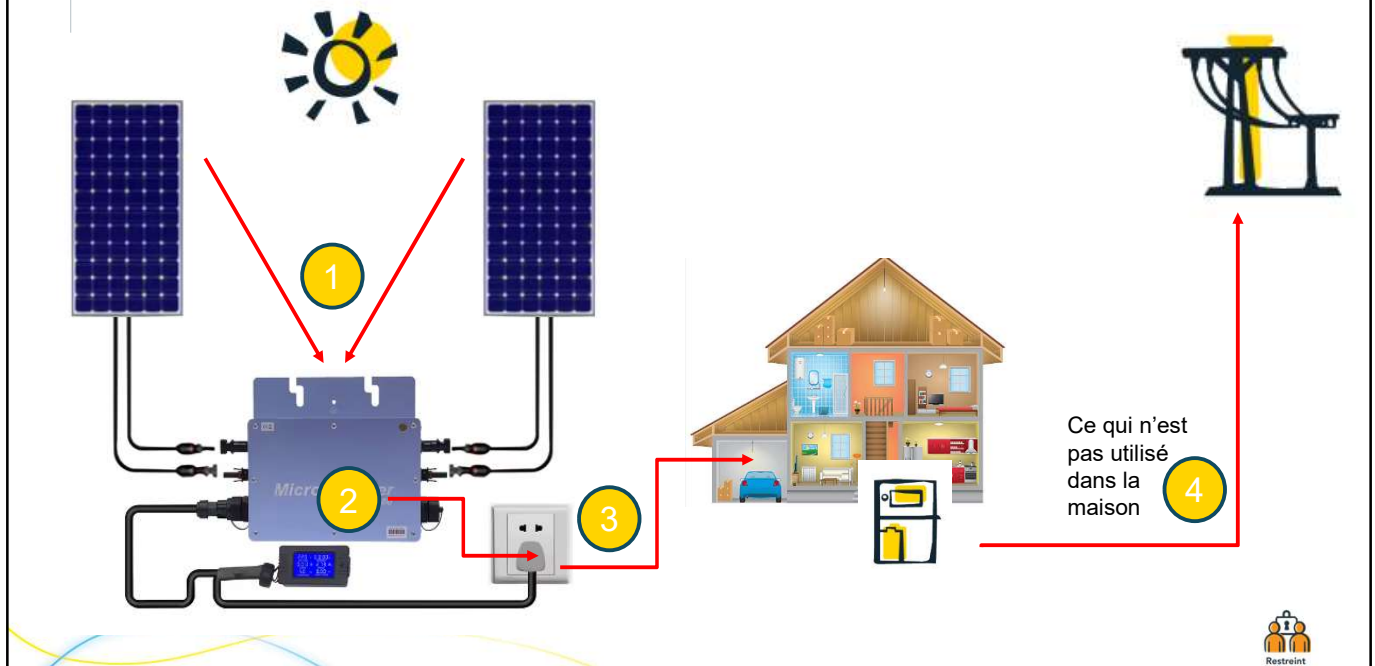
Faciliter l'énergie, faciliter la vie

www.ores.be

Annexes

© ORES

Panneaux photovoltaïques Plug & play : fonctionnement



Panneaux photovoltaïques Plug & play

- **Autorisé par le Synergrid à partir du 17/04/2025**
- **Réglementation :**
 - Déclaration de son installation pv au GRD (devra être conforme au C10/11) mais pas de passage OA nécessaire : via formulaire sur le site
 - Onduleur doit être homologué par Synergrid (liste: [c10_26_list_of_pgu_compliant_with_c10_11_ed2_1_12_2019.xlsx](#))
 - Obligation d'un compteur communicant : [Communication relative à l'installation de kits photovoltaïques "plug & play" | CWAPE](#) / document PDF: [2025.04.17-0078-Communication photovoltaïque plug & play.pdf](#)



Votre onduleur décroche, que faire?

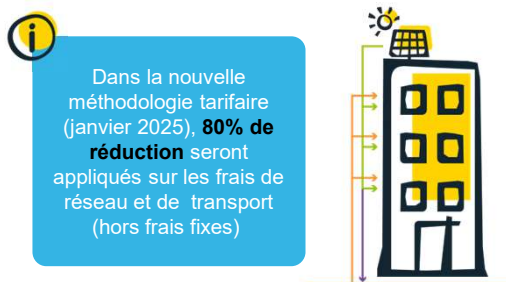
Votre onduleur décroche, que faire ?



[Décrochage de l'onduleur | ORES](#)

Les formes d'activité de partage d'énergie

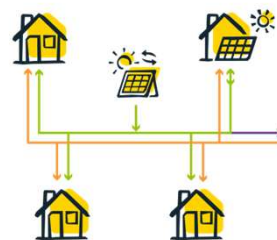
Partage d'énergie au sein d'un même bâtiment



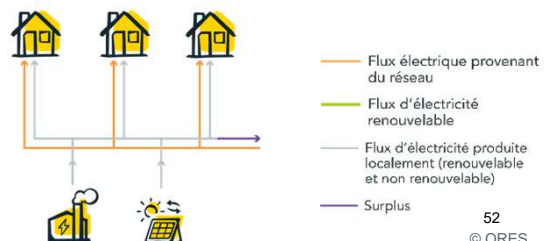
L'échange de pair à pair



Communauté d'énergie renouvelable (CER)



Communauté d'énergie citoyenne (CEC)



Les formes d'activité de partage d'énergie

Qui sont les intervenants dans une activité de partage d'énergie ?

On distingue différents acteurs dans un partage d'énergie :

1. Le producteur

Le propriétaire de l'unité de production produit l'énergie partagée au sein du groupe de consommateurs.

2. Le consommateur

Le consommateur final consomme l'énergie produite au sein du partage.

3. Le représentant

Il agit en qualité de représentant entre ORES, la CWaPE et les participants au partage. Il s'occupe de tous les aspects administratifs (mise en place, facturation,...). Il peut également faire partie du partage d'énergie en tant que producteur ou consommateur.

4. La CWaPE

Le régulateur wallon du marché de l'énergie donne son autorisation pour démarrer un partage d'énergie. (Communautés d'énergie uniquement)

6. Le gestionnaire du réseau de distribution (ORES)

Le gestionnaire de réseau gère le comptage des données de consommation sur le réseau. Ces données sont transmises au représentant du partage et au fournisseur pour l'établissement des factures.

5. Le fournisseur

Le fournisseur vend l'énergie consommée sur le réseau. Il envoie une facture de consommation mensuelle aux clients.